

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 343

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 43 J

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime un article additionnel introduit par le Sénat. La mesure proposée, l'évaluation du montant des prestations sociales versées indûment, ne relève pas du niveau législatif.